



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



7/10^E DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET

- La part de salariés à temps complet dans le champ de l'OMPL régional (68,7 %) est faible par rapport à celle observée dans l'ensemble des secteurs privés de l'économie hors intérim (81 % en 2021 selon l'INSEE). Les études de l'OMPL sur la qualité de vie au travail montrent cependant que le temps partiel est généralement choisi dans les entreprises libérales.
- Dans le détail des secteurs, des spécificités émergent. Par rapport aux répartitions observées dans le champ de l'OMPL régional :
 - dans le secteur cadre de vie-technique, les contrats à temps complet sont nettement surreprésentés (+ 15,4 points) et inversement pour les contrats à temps partiel ;
 - dans le secteur juridique, les contrats à temps complet sont proportionnellement plus nombreux (+ 8,1 points) et, par symétrie, les contrats à temps partiel nettement sous-représentés ;
 - dans le secteur santé, la part des contrats à temps partiel est plus importante (+ 3,7 points) et, en retour, celle des contrats à temps complet est nettement plus faible.

Répartition des salariés par secteur et durée du temps de travail (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



TRÈS FORTE VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'architecture a plus souvent recours au temps partiel (16,3 %) par rapport à celles des entreprises d'expertises en automobile (11,9 %). Le temps complet reste néanmoins assez bien représenté dans cette dernière branche.
- Dans le secteur juridique, la branche des cabinets d'avocats se distingue par un moindre recours au temps complet (74,7 %). Pour cette branche, le différentiel avec le taux de temps complet dans les secteurs privés de l'économie régionale (81 %) est de - 6,3 points. En retour, le temps partiel est sous-représenté dans les études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (19,5 %), les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (13,6 %) et les études d'huissiers de justice (16,3 %).
- Dans le secteur santé, le temps partiel est surreprésenté dans les branches des cabinets médicaux (40,7 %) et de la pharmacie d'officine (36,1 %). Dans ces branches, les différentiels de recours au temps plein par rapport à l'ensemble des secteurs privés de l'économie régionale sont compris entre - 21,7 points, pour les cabinets dentaires, et - 17,1 points, pour les laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers.

Répartition des salariés par branche professionnelle et durée du temps de travail (%)

	Temps complet	Temps partiel
	84,1	15,9
	83,7	16,3
	88,1	11,9
	76,8	23,2
	80,5	19,5
	74,7	25,3
	86,4	13,6
	83,7	16,3
	65,0	35,0
	66,7	33,3
	74,7	25,3
	59,3	40,7
	63,9	36,1
	65,3	34,7
Auvergne-Rhône-Alpes	68,7	31,3
Ompl	80,3	19,7

Source : Insee, DSN, 2021.